Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-212201768-20251211-2025_05_SUBV-DE

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
22960 – PLEDRAN

REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An deux mille vingt-cinq le 11 décembre,
Le Conseil d'Administration dûment convoqué,
s'est réuni à 18 H **en session ordinaire à la mairie de Plédran**

Sous la présidence de M BRIEND Stéphane
Président du C.C.A.S

Nombre de Membres en exercice : **13**

Date de Convocation le : **03 décembre 2025**

Présents : LE MOUAL Christiane, LE ROY Odile, CAEROU Philippe, MILLERET Pierre, BOURDONNAIS Huguette, LANDIN Evelyne, LUCAS Laurence, BRIEND Stéphane, GRABOWSKI Jean-Marc
Absents représentés : Daniel HERVE, Solange FANIC, MEROT Anne-Marie,
Absents excusés : GILLET Yann.

Subvention Banque Alimentaire 2025 (Délibération 2025-07)

Les Banques Alimentaires ont été fondées sur des principes qui régissent encore le quotidien des 79 Banques Alimentaires et 29 antennes implantées sur le territoire national *: la gratuité, le partage, le don, la lutte contre le gaspillage alimentaire, le bénévolat et le mécénat.*

Depuis 1984, les Banques Alimentaires luttent contre la précarité et le gaspillage alimentaire. Le réseau des Banques Alimentaires collecte 115 000 tonnes de denrées alimentaires auprès de la Grande Distribution, des agriculteurs et de l'industrie agroalimentaire pour les distribuer via un réseau de 5 400 associations et CCAS partenaires, grâce à l'engagement quotidien de plus de 6.800 bénévoles répartis sur tout le territoire.

Les associations et CCAS fournissent ensuite l'accompagnement alimentaire sous plusieurs formes (épiceries sociales qui proposent l'achat de denrées à bas prix, colis, repas partagés, camions itinérants) *: ce sont ainsi plus de 230 millions de repas distribués à 2 millions de personnes en situation de précarité chaque année.*

La Banque Alimentaire sollicite l'octroi d'une subvention d'un montant de 0,15 euros par habitants.

Lors du dernier recensement de la population, le nombre d'habitants à Plédran était de 6909.

M Le Président propose aux membres du Conseil d'Administration de **verser à la Banque Alimentaire une subvention de 1036.35 €.**

Vote : à l'unanimité
Christiane LE MOUAL
Vice-Présidente du C.C.A.S.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
22960
PLÉDRAN